



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
l'île-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face les Bains publics

Prix des insertions.

annonces, la ligne	0 fr 0
réclames, la ligne	1 00 3

A QUI LA TIMBALE ?

S'il faut en croire certains bruits qui étendent à s'accréditer de plus en plus, les candidats à la délégation pour St-Pierre seraient fort nombreux. Le premier qui a dévoilé ses batteries est un ancien pharmacien, armateur encore aujourd'hui d'un goélette: M. Louis Minier; que signifie cette candidature? De deux choses l'une; il nous semble, ou M. Minier caresse le doux espoir de palper une indemnité votée par nos élus, ou de se servir de son élection comme d'un marche pied pour obtenir une place salariée en France; il ne peut y avoir d'autre explication admissible; des habitants de St-Pierre, il en a peu souci. Le cas de M. Carriot, ancien ordonateur de la colonie doit être à peu près identique à celui de M. Minier, si on s'en rapporte à l'allégation de personnes prétendues bien renseignées. M. Carriot a laissé d'excellents souvenirs à St-Pierre, il est sympathique, mais quel profit recueillerons nous de cette élection? Défendra-t-il nos intérêts avec l'énergie et l'autorité nécessaires dans la circonstance? on n'oseraît trop l'affirmer, cependant ce choix est généralement bien accueilli.

Certains préparent, paraît-il, une élection au profit d'un candidat qui ne se révélerait qu'à la dernière heure et ce candidat ne serait autre que M. Salomon, père? qui y a-t-il de fondé dans ce dire? Nous l'ignorons.

M. Salomon, père est juge de paix à Doulancourt, cette fonction, nous a-t-on dit, est incompatible avec celle de délégué et dans ce cas la démission ne pourrait se produire qu'avec une juste indemnité.

Enfin on avance timidement que M. Demalvain Léonce se porterait sur le rangs. Pourquoi? M. Demalvain doit aux prochaines élections législatives briguer le mandat de député pour Saint-Servan, et on ne s'expliquerait guère qu'en pareille occurrence, il vienne déminuer son prestige en s'exposant à un échec; donc il est à croire que ce compétiteur ne risquera pas le coup.

Patini ce grand nombre de concurrents, nous n'avons à prendre parti pour aucun, et, somme toute, nous faisons des vœux pour celui qui sera le mieux à même de s'occuper d'une façon sérieuse de l'intérêt général de ses électeurs. La colonie a besoin d'un représentant qui sache formuler les réclamations qui se produisent au près du gouvernement français, et non pas d'un délégué qui reste sur place ne jouissant par suite d'aucune influence auprès du ministère. A quoi sert de s'entêter, à titre de protestation, à prêcher l'absentation? On veut un député pour Saint-Pierre, notre plus grand désir est que ce vœu soit réalisé, mais qui veut la fin, veut les moyens, et le choix d'un délégué actif et influent ne peut que faire avancer la question. Les efforts intelligents d'un délégué capable peuvent amener une solution, cependant il ne faut pas se dissimuler qu'il sera fort difficile sinon impossible d'obtenir un siège au parlement, et celui qui arrivera à cette fin aura bien mérité de la colonie entière. En attendant cet heureux événement, qui va décrocher la timbale? Les paris sont ouverts on peut prendre premier, placé et même head-head?

P.

Peu de gens sont assez sages pour pré-

sérer le blâme qui leur est utile à la louange qui les trahit.

La Rochefoucault.

Nous apprenons que M. Auguet, principal du collège de la colonie et M. Justine professeur au même collège sont partis hier de New-York pour Halifax. Nous voilà enfin certains de voir arriver ces messieurs tant désirés par le prochain courrier.

L'Election à la délégation est fixée au dimanche 19 février prochain.

Jurisprudence maritime

1. Le taux du litige est fixé par le dernier état des conclusions prises devant le premier juge, et le juge d'appel n'a pas à tenir compte d'une prétendue réduction de la demande due à des payements partiels, si elle n'est authentiquement établie par les conclusions des parties ou par une déclaration formelle du juge.

2. Lorsqu'il est stipulé dans un connaissage que les marchandises seront reçues des palans du navire par les réclamateurs aussitôt qu'elles se présenteront sous la main dans le déchargement, et qu'autrement le capitaine ou son consignataire sera libre de les débarquer et de les mettre en magasin ou sur quai aux frais et risques du réclamateur, le consignataire du navire, lorsqu'un réclamateur ne se présente pas au débarquement, est en droit de ne pas faire nommer de séquestre, et de déposer la marchandise sur le quai.

3. En conséquence, le consignataire qui, en l'absence du réclamateur au débarquement a déposé sur le quai des mar-

chandises (dans l'espèces des sacs de farine) en plaçant sous les préalarts et sur pavages, satisfait à ses obligations, et si les marchandises se sont trouvées avariées par la pluie ou les intempéries, il ne saurait en être déclaré responsable, l'avarie et les frais restant pour le compte du réclamateur par l'effet de la clause du connaissance.

Le tribunal de commerce du Havre, par jugement du 12 avril 1892, avait décidé le contraire; la Cour de Rouen a reformé le jugement.

La mobilisation maritime.

Le rapport parvenu au ministère de la marine sur l'essai de la mobilisation du paquebot *La Normandie*, est des plus satisfaisants.

Il importe, en conséquence, d'assurer la mobilisation d'équipage de la flotte dans les ports de commerce, en dehors des ports de guerre, et c'est là un problème assez difficile à résoudre sans une loi sur l'inscription maritime, soumise aux Chambres.

Pour déterminer une nouvelle affectation des inscrits maritimes, le houversement des circonscriptions actuelles s'impose à bref délai, car il faudra donner à tous les paquebots susceptibles d'être armés en croiseurs auxiliaires, des équipages homogènes, capables d'une action offensive et défensive.

Cette transformation indispensable est d'une grande importance, et le ministre de la marin demandera au Parlement un vote d'urgence avant la fin de la législation actuelle, sous peine d'un retard très préjudiciable à la défense maritime.

SUR MER

Le phare le plus puissant.

Le cap de la Hève va être prochainement muni du phare le plus puissant qui ait jamais été construit et mis en service tant en France qu'à l'étranger.

L'intensité du nouveau phare est, en effet, trois fois plus forte que celle donnée par le plus puissant appareil actuel. Cette intensité est de 2,500,000 decs Carcel, et le faisceau lumineux s'étendra sur la mer à la distance maxima de 52 milles par temps moyen; il s'étendra à 22 milles par temps sombre.

Ce nouveau phare sera substitué aux deux phares actuellement placés l'un à côté de l'autre au cap de la Hève.

L'appareil optique du nouveau phare est composé de quatre lentilles disposées en carrés et embrassant chacune un au-

gle de 90 degrés. Ces panneaux sont fixés sur une armature mobile supportée elle-même par un flotteur cylindrique tournant à l'intérieur d'une cuve remplie de liquide. On annule ainsi à peu près complètement les frottements dus à la rotation, et l'appareil peut faire trois tours par minute sans que le mécanisme de rotation soit plus puissant que ceux des anciens modèles.

L'intensité considérable du nouveau phare est due à la réduction à quatre du nombre des lentilles — l'intensité de l'éclat croissant proportionnellement à la diminution du nombre des panneaux — et à l'accroissement de puissance de la lampe électrique.

Une visite au Musée.

Qui de vous chers lecteurs n'a pas encore visité notre musée commercial?

Le plus grand nombre, sans doute, aussi est-il bon de lui consacrer quelques lignes.

Le compte rendu est d'ailleurs moins ingrat que bien d'autre, car il sera impossible au plus susceptible, d'y puiser une personnalité quelconque, de s'y reconnaître; d'y reconnaître un de ses amis, et de s'écrier ce saute : « on se moque de nous ».

Entrez, entrez, mesdames et messieurs dans cet établissement, dont M. Ozon, l'aimable garde magasin vous donnera l'accès.

Vous verrez l'enfance d'un musée.

Ce qui trappera le plus vos regards, c'est une collection de petits miroirs qui nous rappellent la boutique à treize, envoyés par M. Carrière.

Vous y verrez des bouteilles... vides de la grande brasserie de la croix de Lorraine.

Vous y verrez les réclames pour les légendaires, pruneaux de la mère Moreau et celles de M. Delletrez, pour la parfumerie en général et son amaryllis du Japon en particulier.

Vous y verrez le remède contre les maux de dents du couvent Frangueaux, un gant de chaque couleur de la fabrication Delagarde et un produit très recommandé pour l'hygiène de la chevelure qui ne vaut certainement pas l'eau de quinine de Beaudéan.

Ce qui vous paraîtra le plus intéressant c'est incontestablement la petite brochure verte, couleur d'espérance, que M. Ozon, l'aimable directeur des magasins généraux distribue aux curieux.

J'en suis, j'ai le malheureux défaut de la curiosité: en l'occasion il me sert à

merveille puisq'il me permet de vous parler de ce que contient cette brochure.

Il s'agit de la noix de Kola dont les propriétés sont paraît-il merveilleuses, d'après Natton, pharmacien, qui la prépare et la vend.

Cette noix semble avoir détrôné le fameux élixir Godineau qui a paraît-il la puissance de prolonger la vie humaine.

Outre qu'elle est considérée comme un aphrodisiaque puissant, elle provoque paraît-il une aversion marquée pour toute espèce de spiritueux.

À ce seul point de vue elle rendrait de grands services à bien des gens qui comme culture intellectuelle ne cultivent que l'esprit de vin. C'est, nous dit M. Natton un médicament précieux, actif, énergique aussi déperditeur de premier ordre.

Il sait réveiller un appétit éteint, augmente sensiblement l'énergie physique, diminue la fatigue et l'essoufflement des dures travaux.

Son action réparatrice est considérable; anti déperditif dans toute la force du mot il donne le meilleur résultat dans le traitement du choléra,

Il assure la régularité dans le fonctionnement délicat de certains organes...

Cette noix se prend en vin, extrait, fluide, pilules, cachets, sirop, pastilles, biscuits, essence thé, etc,

On voit dans la vitrine du musée un petit biscuit de Kola qui suffit pour une heure d'efforts!

Pauvre M. Godineau, s'il n'a pas encore comme M. Natton 8 médailles, 3 diplômes et une mention honorable, jamais il ne pourra le rattraper à moins qu'en unissant ces deux produits, il n'arrive à nous donner la force de l'homme des temps anciens, la rigidité des membres des sujets de Barbéienne.

Il est à espérer que ces deux grands chi-nistes sauront associer leurs connaissances pour que le sexe faible n'ait plus rien à perdre mais tout à gagner comme l'assure M. Natton dans la page 5 de sa brochure.

Nota: Ne pas faire usage de ces produits sans consulter le médecin de la famille et s'être assuré qu'il y a du bromure dans les pharmacies de la colonie sans cela on pourrait se trouver dans l'embarras du pêlican célibataire dont l'Égalité a raconté l'histoire dans son second numéro,

Vieux.

Un conseil à nos marins.

Les hollandais tuent le poisson au sortir de l'eau en lui faisant une incision longi-

tudinale sous la queue avec un instrument bien effilé. Chez nous, au contraire nous le laissons mourir lentement, et cette mort lente amollit les chairs et les prédispose à l'altération.

C'est un tort! pourquoi faire pour le poisson ce que nous ne ferions pas pour les autres animaux dont nous nourrissons!

Certes, nous ne mangerions pas du poulet mort de sa mort naturelle ou noyé et que nous appellerions crevé!

Nous devons être aussi difficile, pour ce qui vit dans l'eau que pour ce qui vit sur terre.

Rien ne coûte d'essayer et les résultats ne peuvent qu'être satisfaisants,

Nous dirions que Madame X a choisi une toilette, qui fera au mieux ressortir sa beauté, que madame Y s'est décidée pour le costume qui lui avait été conseillé par son mari, que mademoiselle Z produira un corsage inéluctable.

Bonbons nous à dire que chaque cavalier a déjà retenu sa danseuse et que le défilé est bien organisé.

En considération de l'affluence de spectateurs qu'il est en droit d'atteindre M. Eausquin a fait des préparatifs qui attireront les plus difficiles.

La société musicale y fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Allons donc tous voir ce coq d'œil magnifique, au Rink! au Rink!

Pas d'abstention!

Vieux.

Recette de la semaine.

Poulet marengo -- Le découper, arranger les membres dans un sautoir avec huile, sel, poivre, échalote, ail, laurier, persil, et faire cuire; mettre ensuite 36 grammes de farine avec bouillon et laisser cuire de nouveau dix minutes.

• •

Il n'y a de si mal chassé que le cor-donnier dit le proverbe, il n'y a pas d'endroit où l'on soit privé autant du poisson frais qu'à Saint-Pierre.

Il faut donc avoir recours aux conserves et savour les utiliser.

Prenez donc une ou deux boîtes de sardines, jetez les sardines avec leur huile et une addition d'huile d'olives dans une poêle à frire. Assaisonnez avec poivre et sel et servez avec un filet de citron.

Les sardines ainsi cuites seront aussi bonnes que si elles avaient été mises vivantes au feu. Essayez chères lectrices et vous verrez. Avec l'art qui vous caractérise vous pouvez sans doute rendre ce plat meilleur: en ce cas, en âmes charitables ayez la bonté de prévenir notre rédaction qui donnera ensuite une recette revue et corrigée par un cordon bleu. Il fait jusqu'à présent défaut.

CARNAVAL DES PATINEURS AU SKATING-RINK.

C'est définitivement au lundi, 6 février courant, que M. Eausquin a fixé le premier carnaval des patineurs.

Si nous ne craignons d'être accusés d'indiscrétion nous annoncerons les nouveaux costumes auxquels nos charmantes St-Pierraises se proposent de donner le jour.

gueur, 14 mètres 84 de large et jauge 3,784 tonneaux; après vient le quatre mâts en fer *Liverpool*, attaché au port de Liverpool, qui a 101 mètres 36 de longueur, 44 mètres 55 de largeur et jauge 3,400 tonneaux.

Le plus grand navire en bois qui existe est le *Shenandoah*, construit à Bath (Etats-Unis), lequel mesure 94 mètres 50 de longueur, 14 mètres 97 de largeur et jauge 3,258 tonneaux. Il a porté il y a quelque temps la plus forte cargaison connue le blé, 5,600 tonneaux, au départ de San-Francisco.

Nous apprenons que par suite d'une décision du sous-secrétaire d'Etat des colonies, le gouvernement de la colonie doit étudier avec le conseil général les réductions à apporter aux dépenses relatives au service des douanes.

Cette décision est due aux démarches faites par M. Riotteau député à la suite d'un télégramme du président du conseil général.

Dans ces conditions l'entente si désirable pour le bien général se fera incontestablement, nous en sommes persuadés.

L'esprit de la semaine.

Entendu vendredi dernier à midi près de la fontaine.

— Ah que je suis heureux de vous voir, je vous cherche partout, pour avoir de vos nouvelles.

Comment allez-vous très cher?

— Mais très bien pourquoi?

— Je viens de chez vous et j'ai insisté pour vous voir, votre domestique m'a répondu: impossible il est *toqué*.

CASSE-TÊTE ST-PIERRAIS.

Pourquoi Saint-Louis rendait-il de préférence la justice sous un chêne?

Les moins des personnes qui auront deviné seront insérés au prochain numéro.

La maman. — Hélène, allons ma fille, il faut aller se coucher: dit bonne nuit à ta gouvernante et embrasse là.

La petite Hélène. — Ah! mais non, maman, je ne veux pas l'embrasser.

La maman — Pourquoi cela?

La petite Hélène — Parce que chaque fois qu'on l'embrasse, elle donne des gifles, demande plutôt à papa.

L'Administrateur Gérant, A. Lemoine

